



## Retour des perches

Les perches dont vous avez bénéficié pour la saison 2019-2020, doivent rentrer au dépôt pour vérification et entretien.

**A partir de cette année le dépôt des perches se trouve dans le Hall d'athlétisme à Louvain-la-Neuve !!!**

Toutes les perches sont attendues pour le vendredi **9 octobre 2020 au plus tard.**

Le « tape » que vous avez placé sur les perches, ou tout autre produit, aura été retiré comme prévu par notre règlement. Le dépôt de matériel est ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 15h30.

- **Toutes** les perches d'un même dossier doivent être rapportées en même temps avec le document d'enlèvement faute de quoi le retour sera refusé.
- Tout retard sera sanctionné par le traitement de votre prochaine demande en dernier lieu.
- Une perche non rentrée sera facturée au **prix catalogue** au club qui l'aura reçue en location.
- Une perche cassée sera facturée **au prix forfaitaire de 150 €**, à condition de rentrer toutes les parties cassées (perche complète en morceaux avec le bouchon).
- Un bouchon cassé ou manquant sera facturé :
  - **17 € pour une perche Pacer**
  - **30 € pour une perche Nordic**
  - **UCS sur devis**

Dès que l'inventaire sera effectué, vous recevrez le nouveau formulaire de demande pour la saison 2020 - 2021.

Le retrait des perches ADEPS, pour la saison 2020-2021, pourra débuter le **16 novembre 2020** pour autant que **toutes** les perches soient rentrées dans le stock.

Merci d'avance.

Salutations sportives.